

Christelle Monconduit Avocat

Spécialiste en Droit des Étrangers et de la Nationalité

Militante des Droits de l'Homme, Christelle Monconduit met à votre service sa conviction et sa pugnacité pour défendre au mieux vos intérêts.

Sa connaissance approfondie des textes législatifs et des pratiques administratives, ainsi que sa capacité à communiquer, font d'elle une professionnelle reconnue.

Installée depuis plus de quinze ans à Cergy-Pontoise, son équipe compte aujourd'hui plusieurs collaborateurs et assistants. Une structure expérimentée permettant d'accompagner chaque client au plus près de ses besoins et de manière individualisée.

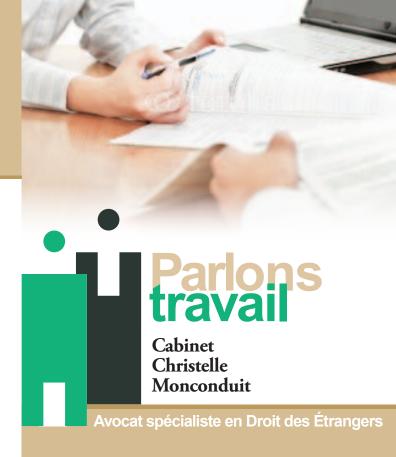
Le Cabinet Christelle Monconduit intervient sur l'ensemble de la région Ile-de-France, en Préfecture et devant toutes les juridictions administratives. La référence en Droit des Étrangers et de la Nationalité. Le bon conseil, au bon moment, pour vous accompagner au plus près de vos besoins.

NOUS CONTACTER

Tél.: 01 30 30 93 03

27, avenue de la Constellation 95 800 Cergy

(à 500 m du RER Cergy-Saint-Christophe) c.monconduit@wanadoo.fr www.monconduit-avocat.fr



Vos droits

Démarches

Recours

L Parlons travail

Vous êtes étranger et désirez bénéficier d'une autorisation de travail ? Vous êtes employeur et souhaitez embaucher un salarié étranger ? Le Cabinet Christelle Monconduit, spécialisé en Droit des Étrangers et de la Nationalité, vous guide et vous assiste dans vos démarches.

■ TITRES DE SÉJOUR

En dehors de la carte de séjour «vie privée et familiale», plusieurs titres de séjour vous permettent d'exercer une activité professionnelle : carte de séjour salarié, saisonnier, travailleur détaché, scientifique chercheur. Le Cabinet Christelle Monconduit vous informe sur vos droits. Il vous précise, selon votre situation et vos besoins, les conditions d'obtention d'une carte professionnelle, les activités que vous êtes autorisé à entreprendre, les restrictions auxquelles vous êtes soumis (zones géographiques, temps de travail, etc.).

AUTORISATION DE TRAVAIL

Lorsque vous être titulaire d'un récépissé ou d'une autorisation provisoire de séjour qui ne vous autorise pas à exercer une activité professionnelle, vous pouvez solliciter une autorisation de travail. Le Cabinet Christelle Monconduit vous assiste dans cette démarche. Il vous guide pour la constitution de votre dossier auprès de votre futur employeur et du service de la Main d'Œuvre Étrangère.

ADMISSION EXCEPTIONNELLE

Si vous êtes en situation irrégulière, une carte de séjour «salarié» ou «travailleur temporaire» peut, sous cer-

taines conditions, vous êtes accordée. Son obtention nécessite une connaissance approfondie des textes législatifs, des accords bilatéraux et des conventions internationales ainsi que des pratiques administratives. Le Cabinet Christelle Monconduit constitue votre dossier et assure son suivi jusqu'à l'obtention du titre.

■ CRITÈRES PRIS EN COMPTE

Pour accorder ou refuser une autorisation de travail, l'administration examine plusieurs éléments : situation de l'emploi dans la profession et zone géographique concernées ; qualification du demandeur et expérience professionnelle exigée ; respect de la réglementation ; etc. Pour limiter les risques de rejet, mieux vaut soigner la demande. Le Cabinet Christelle Monconduit vous apporte tout son savoir-faire et son expérience.

■ RÔLE DE L'EMPLOYEUR

La demande d'autorisation de travail est, en principe, à la charge de l'employeur. Mais ce dernier peut mandater le Cabinet Christelle Monconduit pour le représenter auprès du Service de la Main d'Œuvre Étrangère.

Par ailleurs, le Cabinet Christelle Monconduit intervient directement auprès des chefs d'entreprise pour leur délivrer des conseils en recrutement en main d'œuvre étrangère.

■ CHANGEMENT DE STATUT

Etudiant en fin d'études, votre titre de séjour ne peut être renouvelé? Vous avez acquis le statut de résident de longue durée dans un autre pays de l'Union européenne et vous souhaitez travailler en France? Dans certaines situations, l'obtention d'une autorisation de travail nécessite un changement de statut. Le Cabinet Christelle Monconduit vous informe et mène à bien toutes les formalités nécessaires en la matière dans les délais requis.

■ COMMERCANT, INDUSTRIEL OU ARTISAN

Étranger, si vous souhaitez devenir commerçant, industriel ou artisan et que vous résidez en France, vous devez obtenir préalablement un visa long séjour puis une carte de séjour. Le Cabinet Christelle Monconduit vous assiste dans l'ensemble de ces démarches, tant auprès des services consulaires à l'étranger que devant la Préfecture territorialement compétente. Il peut aussi se charger de la constitution de votre société et de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des métiers.

Le Cabinet Christelle Monconduit accompagne également les commerçants étrangers non-résidents qui souhaitent s'installer professionnellement sur le territoire français.

■ RECOURS EN CAS DE REFUS

Si elle estime que vous ne remplissez pas les conditions d'octroi, l'administration peut refuser de vous délivrer votre autorisation de travail ou s'opposer à son renouvellement. Dans toutes ces situations, le Cabinet Christelle Monconduit prend en charge la défense de vos droits et conteste les décisions qui vous sont défavorables auprès de l'administration (recours gracieux/hiérarchique) et devant l'ensemble des juridictions administratives (Tribunaux et Cours d'appel).

■ LITIGES LIÉS AU TRAVAIL

Accident du travail, rupture irrégulière de votre contrat de travail par votre employeur, non-paiement de salaires... Le Cabinet Christelle Monconduit vous défend devant les différents organismes et tribunaux (Conseil de prud'hommes, Tribunal des affaires de Sécurité sociale, etc.) afin de faire valoir vos droits. Il vous conseille également en matière de protection sociale.